

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n°610

SÉANCE du 20 MAI 2026

Présidence de Monsieur Roger POTEZ

Secrétaire : Madame Françoise ROSSIGNOL

Date de convocation : 07/05/2026

Date d'affichage : 27/05/2026

Étaient présents :

AUDEGOND Mickaël, BERTOUT Sébastien, BIGORNE Emilie, BIZART Denis, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BOURGEOIS David, BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CAPRON Nicolas, CARTON Philippe, CAUWET Maryse, CONTART Betty, CUISINIER Christophe, DE GUILLEBON DE RESNES Christophe, DELATTRE Sébastien, DELFOLIE Christine, DISTINGUIN Jean-Marie, DUFAY Jean-Marie, DUFLOT Eric, DUPOND Cédric, FERRI Jean-Pierre, FREMY Elodie, JOVENIN François, LALY Jean-François, LEDRU Daniel, LEMAIRE Patrick, LIBESSART Catherine, LOUIS Mathieu, MAURY Olivier, NOIRET Pierre-Olivier, POTEZ Roger, PUCHOIS Jean-Pierre, QUIGNON Julien, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEL Murielle, SEARLE Maureen, SEROUX Michel, TETU Harold, THIEBAUT Véronique, TOURNANT Bernard, VASSEUR Laurence, VERDET Jean-Louis.

Absents excusés / Pouvoirs :

DELIGNE Jean-François donne pouvoir à TOURNANT Bernard, GLUSZAK Thierry donne pouvoir à FERRI Jean-Pierre, MOULIN Thierry donne pouvoir à AUDEGOND Mickaël.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 43
- Votants : 46
- Pouvoirs : 3

Vote :

- Pour :
- Contre :
- Abstention :

Élection du Président

Monsieur Roger POTEZ, doyen d'âge, donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5711-1 et suivant et L. 2122-7, le Comité syndical élit le Président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.



En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est rappelé que ne peuvent être Président, ni même en exercer temporairement les fonctions, les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communautaire, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes dans tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité s'applique aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au précédent alinéa, aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux desdites administrations.

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice des fonctions de Président.

Par ailleurs, les fonctions de Président sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Nul ne peut être élu Président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus et n'a pas la nationalité française.

...

Monsieur Roger POTEZ procède à l'appel des candidatures.

...

Monsieur Roger POTEZ propose la candidature de Madame Françoise ROSSIGNOL à la fonction de Présidente du SCoT de l'arrageois (Scota).

La candidature de Madame Françoise ROSSIGNOL est enregistrée.

Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Il est ensuite procédé au 1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	46 (quarante-six)
A déduire :	
- Bulletins blancs :	2 (deux)
- Bulletins nuls :	1 (un)
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	43 (quarante-trois)
Majorité absolue chiffre et lettres :	22 (vingt-deux)

A obtenu :

- Madame Françoise ROSSIGNOL : 43 (quarante-trois)

A l'issu du premier tour du scrutin, Madame Françoise ROSSIGNOL a été l'Arrageois (Scota) à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

Pour copie conforme du registre des délibérations

La Présidente,

Roger POTEZ, Doyen d'âge

La Secrétaire,

